

Mesurer l'APD consacrée à la réduction de la pauvreté et des inégalités

Faits saillants des tendances de l'aide canadienne en 2025

Dans un contexte marqué par l'aggravation de la pauvreté et des inégalités, l'intensification des crises humanitaires, les perturbations climatiques, les tensions géopolitiques et la pression croissante pour utiliser l'aide publique au développement (APD) à des fins plus larges, ce document présente le Core Poverty Accountability Standard, ou Cadre de reddition de comptes en matière de pauvreté, désigné ci-après comme le « Cadre ».¹ Il met en lumière les principales tendances et examine la performance du Canada à l'égard des enjeux fondamentaux de pauvreté et d'inégalités mesurés par cet outil.

Qu'est-ce que le Cadre de reddition de comptes en matière de pauvreté?

L'APD est en recul à l'échelle mondiale, et la façon dont elle est comptabilisée et répartie évolue. L'élargissement des règles de comptabilisation de l'APD pour les prêts, les instruments du secteur privé et l'atténuation des changements climatiques, combiné à l'importance croissante accordée par les pays donateurs à leurs intérêts économiques et sécuritaires, risque de diluer l'objectif central de l'APD : réduire la pauvreté et les inégalités.

Le Cadre vise à suivre la part de l'APD canadienne qui est le plus clairement consacrée à cet objectif, en particulier pour les pays et les populations les plus pauvres. Il offre un moyen plus clair d'évaluer si l'APD du Canada atteint les pays, les communautés et les secteurs les plus directement liés à la réduction de la pauvreté.

1 Il offre un moyen de suivre l'APD axée sur la pauvreté. Il comprend :

- a. Toute l'APD destinée aux pays les moins avancés et aux autres pays à faible revenu
- b. Toute l'APD destinée aux contextes d'extrême fragilité non incluse en a)
- c. Toute l'APD destinée aux petits États insulaires en développement (PEID) admissibles à l'APD non incluse en a)
- d. Toute l'APD consacrée à l'aide humanitaire non incluse en a), b) ou c)
- e. Seulement l'APD axée sur la pauvreté, définie selon certains codes sectoriels et codes-objets du Système de notification des pays créanciers (SNPC), dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) non incluse en b) ou c)
- f. Seulement l'APD axée sur la pauvreté, définie selon certains codes sectoriels et codes-objets du SNPC, dans les allocations régionales pour l'Afrique et l'Asie du Sud

2 Il ne remplace pas l'APD. Il s'agit plutôt d'une mesure de reddition de comptes au sein de l'APD. Il permet de suivre les flux de ressources, mais la reddition de comptes en matière de pauvreté doit aussi tenir compte des rapports de pouvoir, de l'appropriation locale, de l'autonomie des communautés et de la capacité des programmes à s'attaquer aux conditions structurelles qui perpétuent la pauvreté et les inégalités.

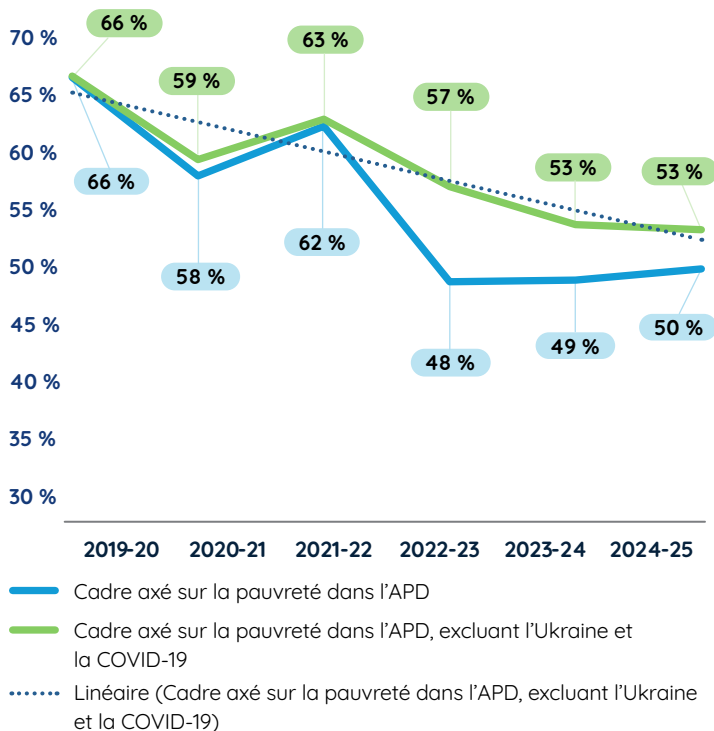
¹ Ce document fait partie d'une série sur les tendances de l'aide canadienne produite par Coopération Canada et AidWatch Canada. Ces faits saillants offrent un aperçu de l'analyse; pour en savoir plus, veuillez consulter [la note d'information complète](#) et [les autres ressources de la série sur les tendances de l'aide canadienne](#).

Protéger un niveau minimal d'APD axée sur la pauvreté contribuerait à préserver l'objectif premier de l'APD canadienne et à prévenir une nouvelle érosion du Cadre. Réserver un minimum protégé de 5,5 milliards de dollars par an permettrait de veiller à ce que les compressions prévues dans l'aide internationale du Canada d'ici 2029-2030 ne touchent pas de façon disproportionnée les pays les plus pauvres, les contextes fragiles et les communautés les plus touchées par la pauvreté et les inégalités. Les autres activités admissibles à l'APD s'ajouteraient à ce minimum protégé.

Tendances actuelles

- 3 La part de l'APD canadienne axée sur la pauvreté s'érode.** Bien que la valeur moyenne des allocations comprises dans le Cadre soit demeurée relativement stable depuis 2020-2021, à environ 4,175 milliards de dollars, leur part dans l'APD canadienne a diminué. Elles représentaient 66 % de l'APD canadienne en 2019-2020, mais seulement 53 % en 2024-2025, en excluant les coûts liés à l'accueil des personnes réfugiées dans les pays donateurs.

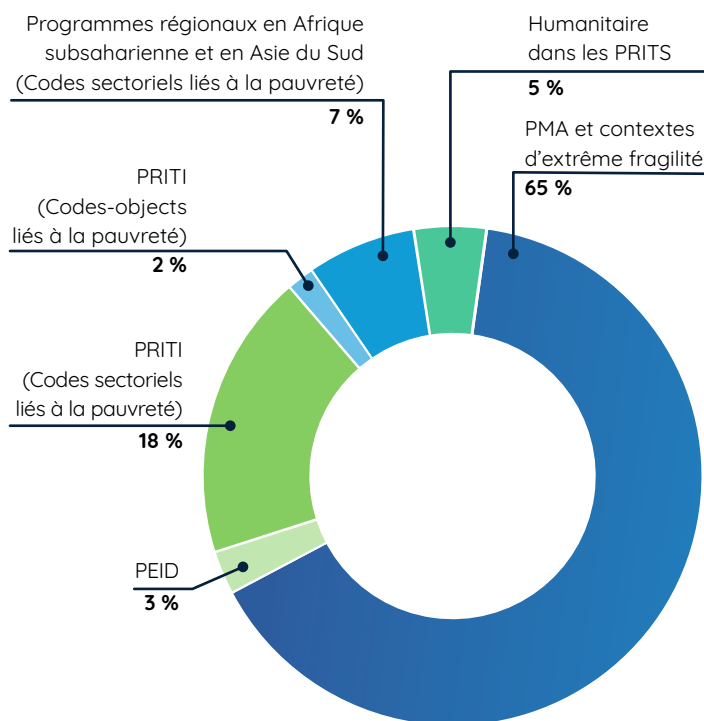
Cadre de reddition de comptes en matière de pauvreté dans l'APD canadienne, 2019-2020 à 2024-2025



Tendances désagrégées

- 4 Les pays les moins avancés (PMA) et les contextes d'extrême fragilité demeurent au cœur de l'APD canadienne axée sur la pauvreté.** Ces pays représentent environ les deux tiers des allocations comprises dans le Cadre, une proportion qui est demeurée constante depuis 2019-2020. Les secteurs axés sur la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure représentent 18 % supplémentaires, tandis que les programmes régionaux en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud ajoutent 7 %.

Cadre de reddition de comptes en matière de pauvreté dans l'APD canadienne: part des principales composantes, moyenne 2022-23 à 2024-25



- 5 L'aide humanitaire constitue une part importante du Cadre.** Comme elle est entièrement incluse dans cette mesure, l'aide humanitaire représente en moyenne environ 25 % des allocations retenues, comparativement à 13 % de l'APD totale en 2024-2025.
- 6 L'égalité des genres est fortement intégrée au Cadre.** En 2024-2025, 80 % des allocations retenues comportaient des objectifs importants en matière d'égalité des genres, tandis que 19 % avaient l'égalité des genres comme objectif principal. Tout affaiblissement de l'orientation féministe de l'aide

internationale du Canada mettrait donc à risque une caractéristique fondamentale de l'APD axée sur la pauvreté.

7 Les allocations comprises dans le Cadre sont concentrées dans les interventions d'urgence et la santé. La santé reproductive, la santé de base et la santé générale représentaient 27 % des allocations sectorielles en 2024-2025. Avec les interventions d'urgence, ces secteurs représentaient environ la moitié des allocations cette année-là.

8 Certains secteurs pertinents pour la réduction de la pauvreté méritent une attention accrue. L'éducation de base et générale comprise dans le Cadre est passée de 6 % en 2019-2020 à 3 % en 2024-2025, avec seulement 64 % des activités mises en œuvre dans ce périmètre. De plus, le financement de l'adaptation inclus dans le Cadre ne représentait que 44 % du financement total de l'adaptation en 2024-2025, ce qui soulève d'importantes questions quant à la capacité du financement climatique du Canada à atteindre les pays et les communautés les plus vulnérables aux impacts climatiques.

Canaux d'acheminement

9 Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle central et croissant dans la mise en œuvre de l'APD axée sur la pauvreté. En 2024-2025, les OSC ont acheminé 34 % de l'ensemble du Cadre, soit 48 % du Cadre bilatéral en excluant l'Ukraine, comparativement à 28 % en 2019-2020. Les OSC ont aussi mis en œuvre 74 % des activités exclusivement axées sur les droits des femmes, une hausse de 50 % depuis 2019-2020. De plus, 70 % de l'aide internationale canadienne acheminée par l'intermédiaire des OSC était consacrée à des activités comprises dans le Cadre.

10 Les organisations multilatérales jouent un rôle dominant, comme c'est le cas dans les canaux d'acheminement de l'APD canadienne dans son ensemble. En 2024-2025, elles représentaient 62 % du Cadre, y compris l'aide bilatérale acheminée par l'intermédiaire d'organisations multilatérales, ou aide « multi-bi », qui comptait pour 30 % du total.

Cadre de reddition de comptes en matière de pauvreté dans l'APD canadienne: allocations sectorielles, 2024-25

